



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

Vaccination : diphtérie, tétanos, poliomyélite (DTP)

Vérfié le 12 juin 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

La vaccination contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (DTP) est obligatoire ou simplement recommandée selon l'âge et la situation de la personne. L'oubli ou le refus de vaccination peut entraîner des sanctions.

Cas général

Calendrier des vaccinations

Vaccins obligatoires et rappels (obligatoires ou recommandés) fixés par le calendrier vaccinal

Vaccin	Injection	Rappels	
		Obligatoire	Recommandé
Diphtérie	- 1 ^{re} injection à 2 mois - 2 ^e injection à 4 mois	À 11 mois	- À 6 ans - Entre 11 et 13 ans - À 25 ans - À 45 ans - À 65 ans - Puis tous les 10 ans
Tétanos	- 1 ^{re} injection à 2 mois - 2 ^e injection à 4 mois	À 11 mois	- À 6 ans - Entre 11 et 13 ans - À 25 ans - À 45 ans - À 65 ans - Puis tous les 10 ans
Poliomyélite	- 1 ^{re} injection à 2 mois - 2 ^e injection à 4 mois	À 11 mois	- À 6 ans, - Entre 11 et 13 ans - À 25 ans - À 45 ans - À 65 ans - Puis tous les 10 ans

Coût

Le vaccin est acheté en pharmacie.

L'achat des vaccins contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite est remboursé, sur prescription médicale, à 65 % par la Sécurité sociale.

L'injection du vaccin est :

- payante chez un médecin, et remboursée à 70 % par la Sécurité sociale,
- gratuite dans un établissement public de santé.

Sanctions en l'absence de vaccination

La personne qui exerce l'autorité parentale (les parents généralement) doit s'assurer que son enfant est à jour des vaccins obligatoires.

Un parent qui ne respecte pas ses obligations légales au point de compromettre la santé de son enfant mineur est puni de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

Signaler un effet indésirable

Si vous constatez un effet indésirable sur votre état de santé, suite à une vaccination, vous pouvez le signaler sur le portail "Signalement santé" :

Signalement santé

Ministère des solidarités et de la santé

Accéder au
service en ligne ↗
(<https://signalement.social-sante.gouv.fr>)

Personnels de santé

Vaccinations obligatoires et recommandées

Vaccins obligatoires

Les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite sont obligatoires pour les personnes suivantes :

- Élèves et étudiants d'un établissement préparant à l'exercice des professions médicales et autres professions de santé
- Personnel de santé, selon l'avis du médecin du travail

Vaccins recommandés

Des rappels de vaccin sont également recommandés :

- à 25 ans,
- à 45 ans,
- et 65 ans (en fonction de la poursuite de l'activité).

Coût

Le vaccin est acheté en pharmacie.

L'achat des vaccins contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite est remboursé, sur prescription médicale, à 65 % par la Sécurité sociale.

L'injection du vaccin est :

- payante chez un médecin, et remboursée à 70 % par la Sécurité sociale,
- gratuite dans un établissement public de santé.

Sanctions en l'absence de vaccination

Travailler dans un établissement public ou privé de prévention ou de soins sans être vacciné peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €.

Signaler un effet indésirable

Si vous constatez un effet indésirable sur votre état de santé, suite à une vaccination, vous pouvez le signaler sur le portail "Signalement santé" :

Signalement santé

Ministère des solidarités et de la santé

Accéder au
service en ligne [↗](https://signalement.social-sante.gouv.fr)
(<https://signalement.social-sante.gouv.fr>)

Textes de loi et références

- Code de la santé publique : articles L3111-1 à L3111-11 [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006171171) (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006171171>)
Précisions sur les vaccins obligatoires
- Code de la santé publique : articles L3116-1 à L3116-6 [↗](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006171177&cidTexte=LEGITEXT000006072665) (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006171177&cidTexte=LEGITEXT000006072665>)
Sanctions
- Code de la santé publique : articles R3111-1 à R3111-4-2 [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006190436) (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006190436>)
Précisions sur les vaccins obligatoires
- Code de la santé publique : articles R3116-1 à R3116-5 [↗](http://legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006190452&cidTexte=LEGITEXT000006072665) (<http://legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006190452&cidTexte=LEGITEXT000006072665>)
Sanctions
- Arrêté du 19 mars 1965 relatif à la vaccination antipoliomyélitique obligatoire [↗](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006072761) (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006072761>)

Services en ligne et formulaires

- Signalement santé (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51858>)
Service en ligne

Pour en savoir plus

- Calendrier des vaccinations 2021 (PDF - 5.7 MB) [↗](https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/calendrier-vaccinal) (<https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/calendrier-vaccinal>)
Ministère des solidarités et de la santé

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- legifrance.gouv.fr
- gouvernement.fr
- data.gouv.fr

Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0